

COMMUNE DE COAT-MEAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien ROPERS, 1^{er} adjoint, remplaçant M. le Maire empêché.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, David MASSON, Matthieu MERCEUR, Sébastien ROPERS,

Excusé(es) : Martial CLAVIER (pouvoir donné à Sébastien ROPERS), Annie LE GUEN (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT), Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), Monique TANGUY (pouvoir donné à Elise DUBOIS)

Secrétaire de séance : Jennifer BONNEFOY

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 28 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

N° 2026-027

OBJET : Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil municipal

Le conseil municipal a délégué au maire, en vertu de la délibération N° 2026-017 du 20 mars 2026 un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le maire présente ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

N° d'arrêté (décision)	OBJET	DATE
	4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées	
34-2026	Prestation pour animation du spectacle de Noël 2026- Association Amis d'Halim- 1000 €	07/05/2026
36-2026	Remplacement d'un ballon d'eau chaude à l'école – La plomberie bretonne – 520.03 €	29/05/2026

COMMUNE DE COAT-MEAL

N° 2026-028

OBJET : Convention relative à l'aide apportée aux associations par les municipalités de Bourg-Blanc et Coat-Méal lors des échanges effectués dans le cadre du jumelage

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que les communes de Coat-Méal et Bourg-Blanc sont jumelées avec la commune de la Balme de Sillingy (Haute Savoie) depuis 2005.

Une convention a été mise en place entre la commune de Bourg-Blanc, la commune de Coat-méal et l'association du Comité de Jumelage Bourg-Blanc -Coat-Méal avec La Balme de Sillingy en 2013 pour apporter une aide aux associations communales dont les membres participent aux échanges dans le cadre du jumelage. Il est proposé au conseil municipal d'adopter une nouvelle convention afin de mettre à jour les montants des aides à savoir :

- 40 € par personne (au lieu de 30 €) s'il s'agit d'un premier déplacement à la Balme de Sillingy
- 20 € (au lieu de 15 €) pour les déplacements postérieurs

En l'occurrence pour le déplacement 2026 des coat-méaliens vers la Balme de Sillingy, l'aide à verser sera de 360 € au total, décomposée comme suit :

- 160 € pour le comité de Jumelage (dont 8 adhérents de Coat-Méal participent pour la énième fois (8*20 €))
- 200 € pour le club de VTT de Bourg-blanc (1^{er} voyage) dont 5 adhérents de Coat-Méal participent au voyage (5*40 €).

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents en application de cette décision

N° 2026-029

OBJET : Désignation par le conseil municipal des délégués et suppléants au collège sénatorial

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il est rappelé que :

- les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel
- les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
- conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.
- Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).
- Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, il est constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée composée comme suit :

COMMUNE DE COAT-MEAL

Liste CLAVIER Martial :

Titulaires : CLAVIER Martial - DUBOIS Elise -LE GUEN Jocelyn

Suppléants : BERGOT Stéphanie - ROPERS Sébastien - LE LOUARN Sylvie

Il est ensuite procédé au déroulement du scrutin.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abs-tention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	15

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
CLAVIER Martial	15	3	3

Questions diverses

Inventaire de haies

Des inventaires sont menés dans le département du Finistère à partir du mois de juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

Face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, les paysages bocagers apparaissent comme un atout précieux pour la résilience des territoires agricoles.

Dans ce contexte, le dispositif national de suivi des bocages (DNSB), porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) depuis 2017, vise à mieux connaître ces paysages dans leurs dimensions écologiques et paysagères, ainsi que leurs évolutions.

Ce dispositif contribue notamment à alimenter l'Observatoire de la Haie prévu par le Pacte en faveur de la haie porté par le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) et à orienter les politiques publiques en faveur d'une agriculture durable.

Les objectifs généraux du dispositif sont les suivants :

COMMUNE DE COAT-MEAL

- Établir un état des lieux actualisé du bocage en France (densité, continuité, état de conservation) ;
- Réaliser un suivi pérenne permettant d'analyser les dynamiques (recul, restauration, fragmentation) et de décrire l'état des écosystèmes des paysages bocagers (haies, prairies, mares...) ;
- Fournir des données utiles à l'action publique, notamment pour les politiques agricoles, environnementales et d'aménagement.

Dans ce cadre, des inventaires de terrain seront réalisés par des agents de l'OFB sur le département du Finistère de juin 2026 à décembre 2027. Comme prévu par l'arrêté préfectoral du 19 mai 2026, les agents de l'OFB sont autorisés à pénétrer sur les parcelles et à effectuer les relevés de terrain. Ces opérations ne constituent en aucun cas des contrôles mais s'inscrivent dans une démarche nationale d'acquisition et de développement des connaissances.

Registre nominatif de la commune de Coat-Méal en cas de déclenchement de plan d'alerte et d'urgence face à une situation de risque exceptionnel (climatique ou autre)

Pour améliorer la protection de nos concitoyens en cas de risque exceptionnel (intempéries, inondation, canicule, rupture d'infrastructure, etc.), la commune de Coat-Méal met en place un registre nominatif permettant d'alerter et d'assister en priorité les personnes les plus fragiles lors du déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence face à une situation de risque exceptionnel (climatique ou autre).

Ce registre s'adresse notamment aux personnes âgées, isolées, à mobilité réduite, en situation de handicap, ou à toute personne nécessitant une assistance spécifique.

L'inscription est volontaire et gratuite.

Les habitants qui souhaitent s'inscrire ou inscrire l'un de leur proche (avec son accord), doivent pour cela compléter un formulaire à récupérer en mairie. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Prochains événements sur la commune :

- 16 juin : Election du conseil municipal enfants (CME)
- 17 juin : Concours de dominos et de pétanque Club des Violettes
- 28 juin : Kermesse APE

Prochaines réunions :

- Commission Animations/ Communication/ Culture Sport : Lundi 8 juin à 20h.
- Commission Finances : Mercredi 17 juin à 20h.
- Bureau municipal : Lundi 22 juin à 19h.
- Conseil municipal : lundi 29 juin à 20h.

Clôture de la séance à 20h

Lors de cette séance, les délibérations n° 2026-027 à 2026-029 ont été votées.
Elles ont été transmises à la Préfecture de QUIMPER le 05/06/2026

Pour le Maire empêché,
Sébastien ROPERS, 1^{er} adjoint



Séance du 05/06/2026